

nous suivons plutôt dans le but de nous tenir au courant de la situation. Puis, si l'intéressé voulait passer à l'étape de la production, nous lui donnerions la permission requise. Puis, avant de commencer à vendre le minerai il lui faudrait obtenir la permission de la Commission.

M. Low:

D. Quelles réserves garde-t-on pour l'étape de la production effective?—
R. Nous n'en avons pas.

M. McCusker:

D. Serait-il possible de fournir ces concentrés à quelque autre particulier ou organisme à votre insu?—R. Le contrôle que nous exerçons a pour but d'empêcher cela.

Le PRÉSIDENT: Pour revenir à la question posée par M. Low, vous avez répondu: "Nous n'en avons pas"; et je suppose que vous vouliez dire, nous n'avons pas de producteurs principaux.

Le TÉMOIN: A l'exception de l'Eldorado.

M. Green:

D. Vous voulez dire qu'aucune autre compagnie ne produit d'uranium?—
R. Dans le moment.

M. McCusker:

D. Les concentrés sont expédiés du nord par transport aérien?—R. En provenance d'Eldorado.

D. Supposons que quelque autre compagnie produise des concentrés?—
R. Notre Commission ne serait tenue que de faire effectuer une vérification à peu près semblable à celle que nous avons dans notre propre établissement. Certaines de ces matières peuvent être très dangereuses. Aussi, nous faisons faire une vérification très soignée de toutes les substances qui passent par notre établissement. C'est un procédé très délicat, mais nous ferions la même chose par rapport aux opérations minières.

M. Green:

D. Exercez-vous quelque contrôle sur l'Eldorado?—R. Non, c'est une question qui regarde le Gouvernement, et nous présumons qu'il se charge de voir à ce que la compagnie n'affecte pas du minerai à une opération à laquelle il n'est pas destiné.

M. MURPHY: Monsieur Mackenzie, est-ce qu'une nouvelle compagnie quelconque pourrait produire pour fins d'exportation à votre insu?

Le TÉMOIN: Non.

M. GREEN: Sous quel rapport les ministères provinciaux des Mines interviennent-ils? Par exemple, en Colombie-Britannique, le ministère provincial des Mines est plus intimement associé à l'exploitation minière que le ministère fédéral. Je me demandais dans quelle mesure vous collaborez avec les ministères provinciaux.

M. JARVIS: Une collaboration étroite existe. Nous échangeons avec d'autres ministères des renseignements qui se rattachent à leur domaine et sont susceptibles de les intéresser, et nous avons pris des dispositions comportant l'application, dans la mesure du possible, des méthodes minières ordinaires. C'est-à-dire